

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 14 décembre 2011

sous la Présidence de Monsieur Adriano FRANSCINI

Préavis 20-2011 Acceptation de trois successions

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal N° 20-2011 du 2 novembre 2011,
vu le rapport de la commission ad hoc désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances du 28 novembre 2011,

décide

1. d'accepter la succession de feu Mme _____, sur la base du bénéfice d'inventaire détaillé sous le chiffre 2.2 du préavis 20-2011, dont la part revenant à la Ville de Pully s'élève à CHF 83'778.22 ;
2. d'accepter la succession de feu Mme _____, sur la base du bénéfice d'inventaire détaillé sous le chiffre 3.2.1 du préavis 20-2011, qui s'élève à CHF 70'506.47 ;
3. d'accepter la succession de feu Mme _____, sur la base du bénéfice d'inventaire détaillé sous le chiffre 4.2 du préavis 20-2011, dont la part revenant à la Ville de Pully s'élève à CHF 3'284.85.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président



Adriano FRANSCINI



La secrétaire



Jacqueline VALLOTTON